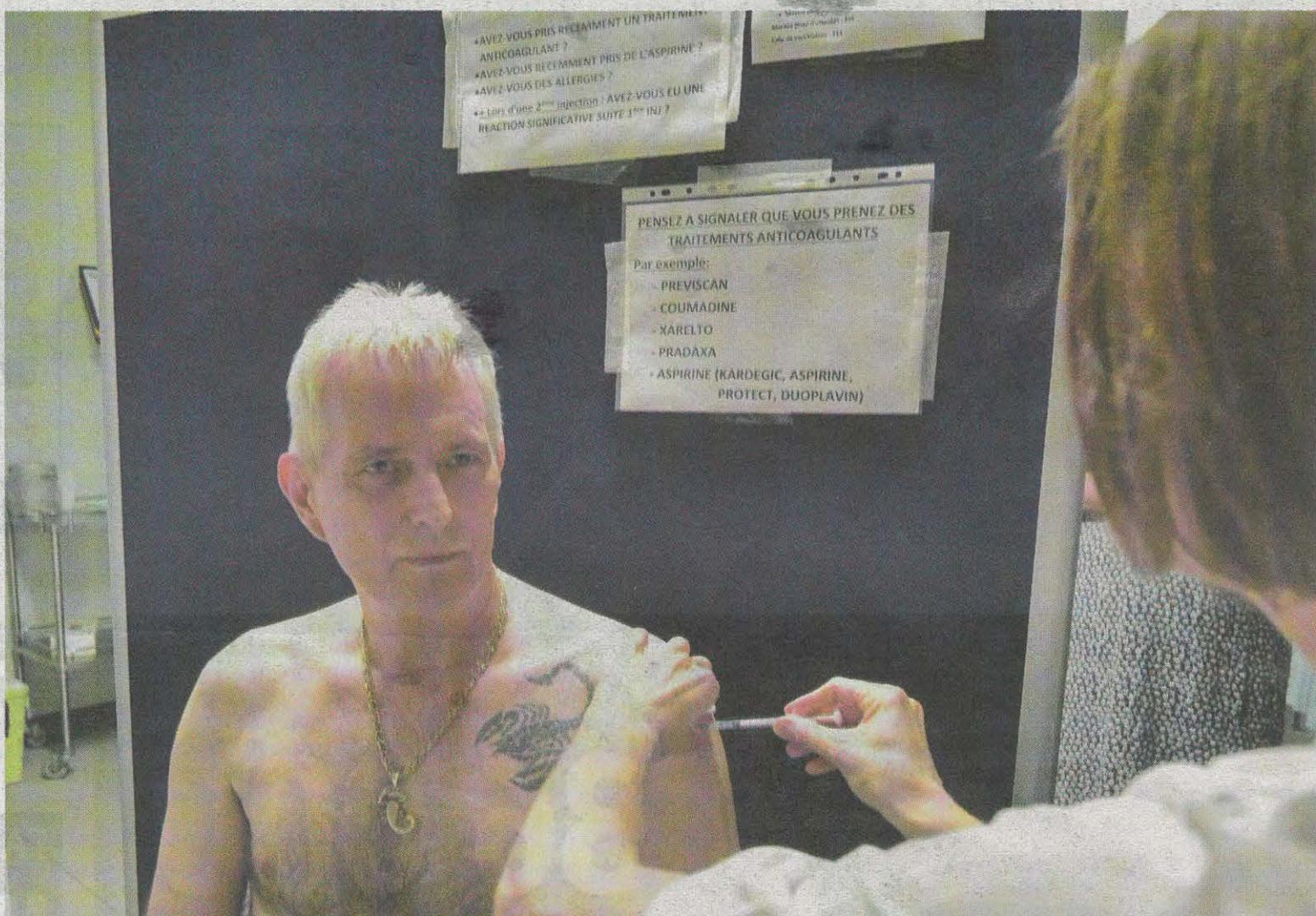


**Septaine.** Le gouvernement doit décider ce matin si la quatorzaine pourrait être réduite à sept jours pour les personnes vaccinées.

## Peut-on atteindre

Trois mois après le lancement de la campagne vaccinale dans le pays, le gouvernement a tiré, hier, un premier bilan de sa stratégie. Depuis le 20 janvier, 36 000 Calédoniens ont reçu au moins une injection, soit 15 % de la population vaccinable. Mais le chemin est encore long pour atteindre l'immunité collective.



Jusqu'en juin, seul le vaccin Pfizer sera livré sur le Caillou. Au-delà, le vaccin Johnson & Johnson, qui ne nécessite qu'une seule injection, pourrait également faire son apparition. Photo Nicolas Petit

### Anthony Tejero

« On a la chance d'avoir un temps d'avance sur le reste du monde en Nouvelle-Calédonie. Pour garder ce temps d'avance, avec ce statut Covid free, la meilleure solution c'est de se faire vacciner », martèle le président du gouvernement Thierry Santa, qui rappelle que « le risque zéro n'existe pas » et que le Caillou « ne pourra pas rester en dehors du monde, ni socialement, ni économiquement, ni sanitaire. Il faut donc s'y préparer. » Trois mois après le lancement de la campagne vaccinale, la stratégie du gouvernement n'a pas changé : inciter un maximum de Calédoniens à franchir le pas. Depuis le 20 janvier, plus de 36 000 personnes ont ainsi reçu au moins une injection, soit 15 % de la population vaccinable (qui s'établit à 205 300 individus). Dans le détail, près de la moitié des 75 ans et plus (47 %) ont déjà reçu au moins une dose. Par ailleurs, un tiers des Calédoniens les plus fragiles (résidents

d'Ehpad, personnes âgées ou atteintes de comorbidités) ont accepté. Pour autant, si le nombre de demandes a « explosé » après l'annonce de cas de Covid-19, la campagne a connu un ralentissement après le déconfinement. Or, c'est précisément ce que souhaite éviter le gouvernement, puisque les futures livraisons de l'État seront conditionnées à la cadence de vaccination. Pour l'instant, 10 000 doses de Pfizer-BioNtech devraient arriver chaque semaine en mai. Chiffre qui devrait encore gonfler et atteindre 15 000 en juin.

### PEUT-ON ATTEINDRE L'IMMUNITÉ COLLECTIVE ?

Pour l'instant, seuls les 65 ans et plus, les personnels en première ligne, ceux des entreprises de secteurs jugés essentiels, ainsi que les Calédoniens dont l'état de santé les expose à une forme sévère de la Covid-19, peuvent prétendre à la vaccination. Cependant, le gouvernement collégial devrait décider mardi matin d'élargir la campagne à partir de 50 ans. Si cette proposition est



Face au ralentissement de la campagne vaccinale, le gouvernement a « réactivé », hier, sa communication. Photo A.T.

acceptée, la mesure devrait entrer en vigueur vers la mi-mai. Un ordre de priorité qui exclut encore tout un pan de la population. Et ce, alors que 5 000 Calédoniens volontaires sont inscrits sur les listes d'attente. Mais ce choix du gouvernement n'a rien d'anodin. Il s'agit de tendre à un taux de couverture vaccinale le plus élevé possible au

sein des personnes les plus fragiles. « Il y a encore une priorisation car c'est ce public qui est le plus à risque et qui induirait un risque de saturation de nos équipements hospitaliers si le virus s'introduisait », précise Thierry Santa. On ne connaît pas encore le taux précis qu'il faudrait atteindre au sein de cette population. Les scientifiques et la Dass y travaillent. »

Car la Nouvelle-Calédonie est confrontée à une difficulté majeure. Pour atteindre l'immunité collective, les experts estiment qu'au moins 70 % de la population totale doit être vaccinée. Or, les mineurs de moins de 16 ans sont pour l'heure exclus. Et représentent près de 65 000 personnes. Afin d'atteindre cette couverture vaccinale sans eux, il faudrait donc que plus de 90 % des autres Calédoniens acceptent les injections. Un « objectif idéal » mais quasiment impossible à atteindre. « Il faut penser différemment. En axant notre réflexion sur les personnes fragiles à vacciner plutôt qu'en attendant d'arriver à 70 % de la population totale. Il faut trouver un équilibre entre le pourcentage de vaccination de ces personnes les plus fragiles et en parallèle, un pourcentage de la population totale, qui lui, serait peut-être un peu plus faible », concède Thierry Santa. Le président juge cependant bon de rappeler qu'il s'agit « de la vision du 16<sup>e</sup> gouvernement ». Et qu'elle permettrait « d'espérer rouvrir peut-être les frontières avant fin octobre. »

**25.** C'est le nombre de centres de vaccination ouverts à travers tout le pays.

**« On a l'opportunité de pouvoir, avant que le virus n'arrive, protéger sa santé, celle des autres, l'activité économique du pays et maintenir les dépenses de santé. »**

**Séverine Page, pharmacienne de santé publique à la Dass.**

# l'immunité collective ?

## La difficile équation entre protection et secret médical

Marion Courtassol

Comment conjuguer l'obligation d'assurer la sécurité et la santé des salariés et le secret médical ? C'est l'épineuse question qui est ressortie des échanges entre membres du gouvernement et partenaires sociaux, lundi après-midi, lors d'une visite organisée au centre de vaccination du Smit.

Comme l'a rappelé Jean-Louis D'Anglebermes, en charge, entre autres, au gouvernement des secteurs du travail, de l'emploi et du dialogue social, « la vaccination n'est pas obligatoire. Pour autant, la stratégie zéro Covid nécessite la vaccination de 70 % de la population totale. » L'implication du monde économique est donc primordiale. En ce qui concerne le secret médical, il n'y a pas d'ambiguïté pour Varinka Folz, directrice administrative du Smit : « La vaccination est une donnée médicale. Elle est donc protégée par le secret. La difficulté est de pouvoir mixer les deux obligations. D'un côté garantir ce secret, alors que d'un autre côté l'employeur doit protéger le salarié. »

Xavier Martin, directeur général de la Cafat, précise ce dernier point : « Concrètement, les entreprises ont une obligation de moyens. Ces derniers sont mis en œuvre à partir du moment où l'information sur la vaccination est faite aux salariés et qu'une demande est adressée au Smit. Sur le volet informatif, les médecins du travail peuvent se déplacer pour expliquer l'intérêt de la vaccination et répondre aux questions. » D'autre part : « Les salariés qui ne souhaitent pas que leur employeur soit au courant peuvent s'inscrire directement au 25 58 18. »

Christophe Coulson, secrétaire général de la CFE-CGC, confirme que les craintes sont bien



Membres du gouvernement et partenaires sociaux ont visité, lundi, le centre de vaccination Covid du Service médical interentreprises du travail (SMIT).

Photo Nicolas Petit

là : « Les gens ont peur d'être discriminés selon la décision qu'ils prennent. » Et la décision elle-même n'est pas évidente : « Nous avons fait un sondage auprès de 1 700 de nos adhérents. Pour et contre sont quasiment à égalité. Pour le reste, 7 % sont indécis et ils sont autant à demander des solutions alternatives. » Pour Valérie Zaoui, vice-présidente du Medef, le dilemme reste entier : « Je suis responsable de la santé de mes salariés mais je ne peux pas aller contre leur volonté s'ils ne veulent pas être vaccinés. Nous avons l'obligation, mais pas les outils. » Pas d'équivoque pour le président de la Chambre de commerce et d'industrie, David Guyenne : « Dès qu'un cas circule, l'économie en subit les conséquences. On a survécu à deux confinements. Un troisième, ce serait vraiment très compliqué. Salariés ou pas, nous devons être solidaires. Le plus simple pour s'en sortir est que tout le monde se fasse vacciner. »

### VERS UNE OBLIGATION POUR LES MÉTIERS À RISQUE ?

Se profile en filigrane la question de l'obligation vaccinale. « Il y a plusieurs professions pour les-

quelles il n'est pas déraisonnable de demander une vaccination car il y a un risque de contact direct, souligne Christopher Gygès. C'est déjà le cas, par exemple, pour l'hépatite quand on est soignant. » Sans en dévoiler plus car les textes sont encore à l'étude, Jean-Louis d'Anglebermes esquisse les contours d'une vaccination obligatoire pour certaines professions : « Face à la Covid, on va entrer dans une stratégie de niveaux d'alerte. Il y aura nécessairement un travail important à faire entre les employeurs et la Direction du travail et de l'emploi (DTE) pour savoir comment ajuster protocoles et procédures suivant le niveau d'alerte. » Thierry Xozame, directeur par intérim de la DTE, se veut rassurant : « On a prévu tout un programme de rencontres sur ce qui va venir et sur les différents protocoles. Comme l'a écrit le Conseil d'État, la vaccination doit être proportionnée sur certains métiers ou postes à risque qui sont exposés. » La séance du gouvernement de mardi devrait apporter de nouveaux éléments, avant que la question soit portée, mercredi, devant le Congrès lors d'une séance extraordinaire. Un projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire est inscrit à l'ordre du jour.

## Quels effets secondaires ?

Les vaccins peuvent entraîner des effets indésirables. « La majorité des réactions ne sont pas graves et disparaissent rapidement », assure Séverine Page, pharmacienne de santé publique à la Dass. Les effets indésirables « attendus » sont : douleur au point d'injection, courbatures, fièvre, frisson, et dans une moindre mesure, nausées et vomissements. « Ce sont des symptômes types qui reflètent simplement l'activation de notre système immunitaire. Il y a plus de risques d'effets indésirables, avec une intensité plus forte, après la deuxième injection », poursuit la pharmacienne. Sur les 58 000 injections du vaccin Pfizer réalisées en Calédonie, 92 déclarations de pharmacovigilance sont remontées à la Dass. Dans plus de 80 % des cas, il s'agit de ces effets indésirables connus.

Cependant, d'autres effets secondaires ont été signalés. Deux accidents vasculaires cérébraux sont survenus chez des personnes à risques. Les investigations sont en cours pour obtenir les informations nécessaires et permettre d'établir un éventuel lien avec le vaccin. En date du 8 avril, il y avait 91 cas en France (incluant les cas calédoniens). Selon la Dass, « ces cas ne constituaient pas un signal, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de suspicion de lien avec le vaccin à cette date ». Par ailleurs, deux cas de zona sont apparus (71 en France). Le gouvernement précise qu'il n'y a pas encore suffisamment d'éléments pour établir un lien avec le vaccin, mais ce dernier est suspecté. Trois œdèmes de Quincke (choc allergique) sont apparus dans les 15 minutes après la première injection. Il s'agit d'un effet indésirable grave et connu. Tous les centres de vaccination sont équipés en conséquence et aptes à prendre en charge ces réactions.